



Type d'aide	Aide au fonctionnement
Contexte	<p>Si le Département des Yvelines bénéficie d'un nombre significatif d'associations et d'équipements culturels, leur répartition sur le territoire reste inégale.</p> <p>Pour répondre à cette problématique, cet appel à projets intègre deux dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une offre culturelle itinérante, configurée comme un parcours sur les lieux de vie des habitants ;- et une offre culturelle construite autour de l'itinérance des publics. <p>Cette aide a pour objectif de soutenir des pratiques nomades qui renouvellent la relation des Yvelinois à leur territoire et contribuent à sa dynamique.</p>
Objectifs départementaux	<ul style="list-style-type: none">• Enrichir et rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire yvelinois pour assurer à chacun un égal accès à la culture ;• Travailler sur le désenclavement en aidant au développement de projets rapprochant l'offre culturelle des bassins de vie des habitants ;• Favoriser la coopération, la mixité des acteurs et créer une dynamique territoriale ;• Permettre l'émergence de réseaux d'acteurs, susceptibles de se développer et d'impulser de nouveaux projets.
Bénéficiaires	Personnes morales de droit public ou privé (hors entreprises), ayant au moins un an d'existence.
Principes	Cet appel à projets concerne toute initiative culturelle basée sur le principe d'une « itinérance » qui doit valoriser les ressources d'un territoire et impliquer ses habitants. En ce sens tout projet reposant uniquement sur la diffusion de spectacles ou d'évènements ne pourra être retenu. L'offre peut s'appuyer sur un équipement existant ou sur un dispositif mobile. Il s'agit d'assurer une présence culturelle là où elle fait défaut mais, plus encore, de créer, pour qui en profite, l'envie de renouveler l'expérience.
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• S'intéresser en priorité aux territoires ruraux ou éloignés des structures culturelles, aux zones urbaines défavorisées et/ou sous dotées et, mieux, créer des passerelles entre espaces rural, semi-urbain et/ou urbain ;• Contribuer à l'attractivité du territoire en associant au projet des acteurs locaux ;• Favoriser la mixité et l'ouverture à l'autre ;• Afficher une ambition en termes de créativité et de renouvellement de l'offre sur les Yvelines. <p>Un projet soutenu en 2020 et reconduit, ne peut être aidé en 2021.</p>
Règles de cumul	<ul style="list-style-type: none">• Cumulable avec une aide culturelle à l'investissement ;• 1 seul projet « Itinérances » retenu par porteur et par an.
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none">• taux : jusqu'à 30 % du coût du projet ;• plafond : 30 000 € ; plancher : 1 500 €, le coût du projet doit être d'un montant minimum de 5 000 €. <p>Restriction : montant de l'aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.</p>

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 2020

La ville de Buc poursuit sa démarche « hors-les-murs » du festival international de B.D. et renouvelle ses partenariats avec le projet « **Iti'BD. Buc - saison 2** ». Quatre mini festivals sont organisés en amont du festival d'octobre afin de favoriser l'accès aux livres et aux écrits pour des publics éloignés ou empêchés de la culture: Autouillet, Grosrouvre, ESAT de Trappes, Maison Centrale de Poissy. Les actions reposent sur des ateliers encadrés par des auteurs professionnels qui aboutiront à la production de supports graphiques exposés à l'occasion de ces quatre stops puis lors du 27^{ème} festival B.D. Buc.

Montant de l'aide : 22 000 €. Territoires concernés : Grand Versailles ; Seine Aval ; Saint Quentin-en-Yvelines ; Terres d'Yvelines

Adapté aux enjeux de son territoire rural, le projet de la Barbacane « **A la rencontre de nos émotions** » ambitionne de répondre à la problématique de l'accès aux spectacles de certaines classes en regroupements scolaires qui ne viennent pas ou peu à la Barbacane (Beynes) pour des raisons de coûts de transport. Il est basé sur une offre de proximité à partir d'un spectacle sur le thème des émotions: une petite forme itinérante accompagnée d'ateliers de médiation avec les services Enfance des municipalités dans les lieux non équipés à Thoiry et Garancières, puis une grande forme en représentation à la Barbacane.

Montant de l'aide : 6 325 € ; territoire concerné : Terres d'Yvelines

COMMENT DEPOSER UN PROJET

Vous n'avez pas de compte utilisateur :

Vous devez tout d'abord créer un compte utilisateur sur le Portail des subventions du Conseil départemental, ouvert toute l'année, à l'adresse suivante : <https://partenaires.yvelines.fr/Extranet> et obtenir un mot de passe (compter une semaine maximum de délai) ;

Vous avez déjà créé un compte utilisateur :

Munissez-vous de votre mot de passe (identifiant ou mot de passe égaré : RdV sur la page d'accueil du portail) ;

Connectez-vous sur le portail et complétez le formulaire accessible du 4 janvier au 14 février 2021 ;

Joignez-y les pièces à fournir ;

Validez le dépôt en ligne du dossier complet avant le 14 février 2021, minuit.

PROCESSUS DE SELECTION

Un comité de sélection composé d'élus, de personnes qualifiées et de référents du Département se réunit. Sur proposition de ce comité, **l'Assemblée départementale** décide des projets soutenus et vote l'attribution des aides.

CALENDRIER de la campagne*

Date limite de dépôt de la demande : 14 février 2021

Comité de sélection : entre mars et avril 2021

Commission permanente du Conseil départemental : juin 2021

Signature d'une convention : juillet-août 2021

Versement de l'aide : juillet / août 2021

Transmission des indicateurs d'évaluation : mois suivant la réalisation du projet

NB : le projet ne doit pas avoir débuté avant le vote de l'aide, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le comité de sélection

*** Ce calendrier est susceptible d'évoluer en fonction du calendrier électoral 2021.**

CONTACT

monassistance.DAQV@yvelines.fr